

Strasbourg, le 8 février 2016
[tpvs14f_2015.docx]

T-PVS (2015) 14

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

35^e réunion
Strasbourg, 1-4 décembre 2015

**PROGRAMME D'ACTIVITES ET
BUDGET DE LA CONVENTION DE BERNE
POUR 2016 - 2017**

- FINAL -

*Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la Gouvernance démocratique*

TABLE DES MATIERES

CYCLE BUDGETAIRE BIENNAL DU CONSEIL DE L'EUROPE: RAPPEL	3
Présentation de la procédure d'adoption du « Programme et Budget » du Conseil de l'Europe ..	3
Le Programme d'activités de la Convention de Berne	3
SYNTHESE DU BILAN D'ETAPE – 2014-2015	4
Sujets institutionnels – Suivi de la mise en œuvre des aspects juridiques de la Convention de Berne et lancement du système de rapports en ligne de la Convention de Berne (ORS)	4
Conservation des habitats naturels	4
1. Zones protégées et réseaux écologiques	4
2. Diplôme européen des espaces protégés	5
Sauvegarde des espèces.....	6
1. Espèces exotiques envahissantes.....	6
2. Crimes contre les oiseaux sauvages et sauvegarde des oiseaux.....	6
3. Amphibiens et reptiles.....	7
4. Grands carnivores.....	8
5. Diversité biologique et changement climatique	8
6. Espèces menacées: atelier de formation sur la Liste rouge.....	9
Système des dossiers	9
Suivi de sites menacés et de sites du Diplôme	9
1. Suivi des sites récompensés par le Diplôme européen des espaces protégés	9
2. Suivi de sites menacés dans le cadre du système des dossiers de la Convention de Berne	9
Renforcement des capacités, sensibilisation, visibilité	10
1. Formation sur la sauvegarde des tortues marines	10
2. Communication	10
3. Visibilité.....	10
Contributions financières supplémentaires des Parties	11
PROGRAMME D'ACTIVITES ET DE BUDGET DE LA CONVENTION DE BERNE	12
Prévision de budget pour 2016	13
Calendrier des réunions pour 2016.....	18
Budget prévisionnel pour 2017.....	19
Annexe I - Principaux événements /réunions impliquant l'organisation ou la participation de la Convention en 2015	24

CYCLE BUDGETAIRE BIENNAL DU CONSEIL DE L'EUROPE: RAPPEL

Présentation de la procédure d'adoption du « Programme et Budget » du Conseil de l'Europe

Depuis 2011, le Conseil de l'Europe utilise le système de deux exercices financiers consécutifs ou « biennium ». Le « Programme et Budget » du Conseil de l'Europe présente, pour chaque exercice financier du biennium, un budget général (qui comprend le « Budget ordinaire¹ ») et les budgets des accords partiels et élargis.

Le Comité des Ministres examine la proposition d'activités soumise par le Secrétaire Général, y compris le bilan d'étape de l'année précédente et de l'année en cours, ainsi que les priorités stratégiques identifiées pour les deux années suivantes (N1-N2), assorties de leurs implications budgétaires.

Tout au long du processus, la proposition est également étudiée par le Comité du budget du Comité des Ministres, par un Auditeur interne chargé d'évaluer les systèmes de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance et de contribuer à leur amélioration, et par un Auditeur externe. Ce dernier est désigné par le Comité des Ministres et chargé notamment de certifier les états financiers et comptes de gestion budgétaire annuels de l'Organisation, et de formuler des observations concernant l'efficacité et l'efficacité économiques des procédures financières. L'adoption du « Programme et Budget » par le Comité des Ministres est généralement prévue fin novembre.

Ce « Programme et Budget » comprend:

- ⇒ le programme d'activités pour les deux années,
- ⇒ le budget pour l'exercice N,
- ⇒ le budget provisoire pour l'exercice N+1.

Au cours de l'exercice N et jusqu'au 1^{er} novembre, les Etats membres et le Secrétaire Général peuvent demander la réouverture du débat concernant le budget de l'exercice N+1 pour ajuster, si nécessaire, le programme aux priorités politiques.

Si aucune demande n'est faite en ce sens, le Comité des Ministres décide d'approuver le budget.

Le Programme d'activités de la Convention de Berne

La Convention de Berne s'est adaptée aux exigences du programme et budget bisannuels du Conseil de l'Europe afin de garantir la mise en œuvre efficace de son propre programme d'activités et pour des raisons de discipline budgétaire. Cette année, le Comité sera invité à adopter son programme d'activités pour 2016-2017, ainsi que le budget pour 2016 et le budget provisoire pour 2017.

Notons encore que le Bureau prépare et examine le projet de programme d'activités pour la Convention de Berne avant l'adoption du Programme et Budget par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Les montants présentés au Comité permanent sont donc des prévisions et tiennent compte à la fois de la probable dotation octroyée à la Convention de Berne via le Budget ordinaire et de l'estimation des contributions volontaires attendues de la part des pays.

¹ Le Budget ordinaire est constitué à partir des contributions des Etats membres. Le barème de ces contributions est calculé sur la base de la moyenne des statistiques annuelles de chacun des Etats membres sur leur population et leur PIB (Produit intérieur brut converti en dollars US) pour chacun des Etats membres pour la période de trois ans s'achevant 24 mois avant l'entrée en vigueur du barème. Dans les calculs, la pondération appliquée aux données sur le PIB est 5 fois plus importante que celle appliquée aux données démographiques. En 2013, le Comité des Ministres a également adopté la Résolution CM (2013) 7 concernant les « modalités financières de la participation des Etats non membres aux conventions du Conseil de l'Europe », qui prévoit la participation des Etats non membres aux frais de fonctionnement et de gestion des Conventions du Conseil de l'Europe assorties d'un mécanisme de suivi et auxquelles ils sont parties.

SYNTHESE DU BILAN D'ETAPE – 2014-2015

Sujets institutionnels – Suivi de la mise en œuvre des aspects juridiques de la Convention de Berne et lancement du Système de Rapports en Ligne de la Convention de Berne (SRL)

Le Comité permanent a clarifié les obligations de rapport dérivées de l'Article 9 de la Convention. Les rapports doivent être conformes à toutes les conditions énoncées à l'Article 9 de la Convention et, par conséquent: couvrir toutes les questions de fond énoncées à l'Article 9; être soumis tous les deux ans; être rédigés dans une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe; respecter un format permettant au Secrétariat de les diffuser.

Le Comité a également décidé qu'afin de permettre aux pays de l'UE de soumettre à la Convention les rapports de dérogations établis en vertu de la réglementation de l'UE, cette dernière devrait élaborer et soumettre au Comité permanent une analyse attestant la conformité des informations demandées par le système de rapports de l'UE avec les obligations de rapports dérivées de l'article 9 de la Convention de Berne.

De plus, dans un souci de simplifier la tâche des autorités nationales quand elles s'acquittent de leurs obligations de rapports relatifs à la diversité biologique pour les divers accords multilatéraux sur l'environnement, le Comité permanent a adopté le Système de rapports en ligne de la Convention de Berne (SRL), qui réduira notablement la charge supportée par les Parties en matière de rapports. Ce système est opérationnel depuis janvier 2015 et remplacera graduellement l'ancien dispositif.



Conservation des habitats naturels

1. Zones protégées et réseaux écologiques

Le travail de mise en place du Réseau Emeraude a connu une progression régulière en 2014-2015. Les statistiques générales sur la couverture du Réseau Emeraude se sont nettement améliorées.

Le Réseau comprend désormais:

- près de 3 000 sites Emeraude candidats ou adoptés;
- une couverture de plus de 600 000 km² sur 16 pays et,
- 11-12% en moyenne de la couverture nationale de ces 16 pays.

En 2014, la Secrétaire de la Convention de Berne a rendu visite au Haut-Commissaire des Eaux et Forêts du Maroc. Cette visite a permis de renforcer l'engagement des autorités nationales en faveur de l'ensemble du processus Emeraude. La réalisation de l'éventuel nouveau projet Emeraude au Maroc, dont le lancement aurait pu intervenir en 2015, a toutefois été retardée par les laborieuses négociations sur les clauses du contrat du projet.

Par ailleurs, une évaluation à mi-parcours des progrès accomplis depuis l'adoption du Calendrier pour la mise en œuvre du Réseau Emeraude (2011-2020) a été réalisée en 2015. Ces conclusions figurent dans un rapport détaillé² élaboré en vue de la 7^e réunion du Groupe d'experts Zones protégées et réseaux écologiques en 2015.

De plus, le projet conjoint Conseil de l'Europe / Union européenne pour le Réseau Emeraude en Europe centrale et orientale et dans le Caucase du Sud, lancé fin 2013, a permis d'obtenir les résultats escomptés pendant ses deux premières années de mise en œuvre. Le projet a commencé par un travail scientifique et technique au plan national afin d'identifier de nouveaux sites réunissant les critères à remplir pour être intégrés au réseau. Un premier cycle d'évaluation biogéographique des sites

² Document T-PVS/PA(2015) 6

Emeraude proposés par les sept pays ciblés a débuté en 2015 pour deux ans (2015-2016). La réussite de l'évaluation scientifique des sites proposés jusqu'ici est notamment le fruit de la coopération de quelques-unes des principales organisations internationales non-gouvernementales du domaine de la protection de la nature, comme Birdlife International, le WWF ou le European Habitats Forum.

Au cours du dernier biennium, la Convention de Berne a maintenu la coordination et la coopération avec ses principaux partenaires dans la mise en place du Réseau Emeraude, l'AEE et son CTE/DB. Ces deux partenaires fournissent un soutien scientifique et technique essentiel qui a déjà permis d'obtenir des résultats très concrets comme le lancement du nouveau logiciel du Réseau Emeraude et la révision des listes des espèces et des habitats visés par le Réseau Emeraude dans la perspective de les harmoniser avec les listes des Directives sur la nature de l'UE.

Le Groupe d'experts Zones protégées et réseaux écologiques a dressé le bilan du travail accompli pour la mise en place du Réseau Emeraude lors de ses 5^e et 6^e réunions, en 2014 et en 2015. L'élaboration de lignes directrices concernant la gestion des sites Emeraude et du format de rapports sur l'avancement dans la réalisation du Réseau a fait l'objet d'une discussion approfondie. Ces deux documents devraient être adoptés au plus tard en 2016.

Concernant la constitution du Réseau écologique paneuropéen (REP), le partenariat durable avec le Centre européen pour la conservation de la nature a permis d'obtenir quelques premiers résultats en 2015. Conformément au plan d'action approuvé pour le REP en 2012, le CECN a élaboré une brochure sur les avantages de mettre en place des réseaux écologiques fonctionnels au niveau paneuropéen, qui s'adresse aux parties prenantes et aux décideurs nationaux. La possibilité de mettre en œuvre d'autres mesures prévues par le Plan d'action, comme les séances de formation sur les réseaux écologiques et leurs bienfaits pour différentes parties prenantes, fait actuellement l'objet de négociations entre le Secrétariat de la Convention et le CECN.

2. Diplôme européen des espaces protégés

Au cours du dernier biennium, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a octroyé le Diplôme européen des espaces protégés (DEEP) à deux nouveaux espaces³, portant ainsi leur nombre à 74. En outre, le Comité des Ministres a renouvelé pour cinq ans le DEEP au Parc national Weerribben-Wieden (Pays-Bas).

En 2014, et conformément au processus de simplification engagé par la Convention de Berne, le Groupe de spécialistes du DEEP a lancé une révision de la réglementation du Diplôme, et a notamment préparé un nouveau Masque pour les rapports annuels, qui a finalement été adopté par le Comité des Ministres. Ce nouveau masque a été inauguré en 2015 et permet d'améliorer grandement le taux de réponse des gestionnaires d'espaces diplômés.

L'année 2015 a également été marquée par le 50^e anniversaire du Diplôme européen. Des parcs nationaux d'Allemagne, d'Irlande, d'Italie, de Roumanie et de République slovaque ont organisé des manifestations nationales pour marquer l'occasion. De plus, les 21-22 mai, le Conseil de l'Europe a célébré conjointement le 50^e anniversaire et la Journée internationale de la diversité biologique lors de l'atelier international « Espaces protégés en Europe: les 50 prochaines années ». Il a été organisé dans le parc régional de Migliarino, San Rossore et Massaciuccoli, avec le parrainage du Ministère italien de l'Environnement et de la Région de Toscane, et en collaboration avec la Fédération EUROPARC. L'événement a permis à des représentants des gouvernements, des gestionnaires d'espaces protégés et des représentants d'ONG d'élaborer de nouveaux projets d'avenir et de réfléchir comment mieux protéger notre patrimoine naturel et culturel commun en Europe. L'atelier a souligné l'importance d'apporter des réponses novatrices et spécifiques aux évolutions sociales et technologiques et aux menaces présentes et futures pour la diversité biologique.

Les participants se sont engagés à mettre à profit le réseau du Diplôme pour expérimenter des méthodes innovantes de gestion pour la sauvegarde de la nature et faire la démonstration d'approches novatrices, et pour collaborer avec les communautés locales à la recherche de solutions orientées sur la nature tout en étant créatives et mutuellement avantageuses. Ils ont en outre adopté la « Déclaration de

³ Les nouveaux espaces diplômés sont la réserve naturelle des Iles Désertes (Portugal) et les Zones protégées de Vashlovani (Géorgie)

Pise » qui appelle les gouvernements responsables, les communautés locales, les ONG de sauvegarde de la nature et le Conseil de l'Europe à veiller à ce que le DEEP continue de bénéficier de tout le soutien politique et financier nécessaire à la poursuite du développement de son réseau.



Sauvegarde des espèces

1. Espèces exotiques envahissantes

En 2014-2015, les activités concernant les espèces exotiques envahissantes (EEE) ont continué de porter sur l'aide aux Etats dans la mise en œuvre de la Stratégie européenne sur les espèces exotiques envahissantes et la prévention ou l'atténuation des impacts négatifs des EEE sur la diversité biologique de l'Europe, comme le prévoit l'objectif 9 d'Aichi.

Le Groupe d'experts correspondant a analysé certaines voies d'introduction des EEE en vue de poursuivre l'élaboration de Codes de conduite et de Lignes directrices non contraignants. Ce travail a permis de finaliser deux nouveaux Codes de conduite, le premier sur la pêche récréative et les EEE (adopté en décembre 2014) et le second sur les forêts plantées et les espèces exotiques envahissantes. Un code de conduite sur la navigation de plaisance et les espèces exotiques envahissantes est en cours d'élaboration.

Le Groupe d'experts a aussi travaillé à l'harmonisation des normes et législations relatives à la diversité biologique en Europe en analysant comment la Convention de Berne pourrait élargir et adapter aux Etats non membres de l'UE les mesures énoncées dans le Règlement 1143/2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes, que l'Union européenne a récemment adopté.

Concernant la Stratégie européenne pour l'éradication de l'Erismature à tête rousse dans le paléarctique occidental, la mobilisation des Parties concernées par sa mise en œuvre a permis d'obtenir des résultats tangibles. Ainsi, le Royaume-Uni a pratiquement atteint l'objectif d'une éradication tandis que la Belgique, la France, les Pays-Bas et quelques autres pays consentent des efforts supplémentaires pour atteindre les objectifs fixés par la Stratégie.

Enfin, l'Atelier sur le contrôle des ongulés sauvages dans les îles de Méditerranée et de Macaronésie s'est conclu par une série d'actions que le Comité permanent est invité à recommander aux pays concernés.

2. Crimes contre les oiseaux sauvages et sauvegarde des oiseaux

Deux ans après la deuxième Conférence sur la mise à mort illégale d'oiseaux et l'adoption par le Comité permanent du Plan d'action 2013-2020 de Tunis, des progrès remarquables ont été enregistrés dans la lutte contre les crimes contre les oiseaux sauvages.

Un réseau de Correspondants spéciaux pour la mise à mort illégale d'oiseaux a vu le jour ; il réunit 25 experts désignés par les Etats, qui ont sélectionné les interlocuteurs les plus pertinents pour chacun des problèmes spécifiques en matière de crimes contre les oiseaux sauvages. La mise en place du réseau a déjà amélioré les synergies nationales et internationales entre toutes les institutions concernées en facilitant la circulation des informations, les échanges de bonnes pratiques et l'amélioration des rapports soumis au Comité permanent.

Au cours du dernier biennium, le réseau des Correspondants spéciaux s'est réuni à deux reprises, à Strasbourg et à Madrid (Espagne), respectivement. Il a fixé un calendrier et des étapes pour l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de Tunis, identifié les activités nécessitant la coopération de multiples parties prenantes et formulé plusieurs recommandations concernant notamment : les critères de définition des priorités nationales en matière de crimes contre la vie sauvage; les facteurs de gravité destinés à orienter les procureurs et les magistrats dans l'évaluation de la gravité des infractions commises afin qu'ils soient évalués de manière comparable dans les juridictions de toutes les Parties; l'identification des points noirs de la

mise à mort illégale d'oiseaux; un ensemble de normes essentielles adaptables à tout l'éventail des juridictions, destinées à servir d'orientations dans la fixation des peines.

L'évaluation de la mise en œuvre des recommandations pertinentes du Comité permanent révèle des progrès sensibles dans plusieurs domaines:

(i) l'adoption ou la préparation de plans nationaux d'action pour combattre les crimes contre les oiseaux sauvages (Chypre, République tchèque, Hongrie, Malte, Portugal, République slovaque);

(ii) une augmentation du nombre de condamnations démontre que l'application des lois s'améliore dans certaines Parties;

(iii) des formations pour les policiers (organisées à Malte et au Portugal);

(iv) le signalement systématique des crimes contre la vie sauvage (Chypre, Italie, Malte, Portugal, République slovaque), même si la plupart ne disposent pas des ressources nécessaires pour assurer l'analyse combinée des données ainsi collectées.

L'utilisation des nouveaux outils et/ou technologies progresse également comme l'atteste dans certains pays le recours aux analyses ADN post-mortem dans les affaires de crimes contre la vie sauvage ou le pistage par satellite pour certaines espèces prioritaires.

Les Correspondants spéciaux ont également identifié plusieurs problèmes, anciens ou nouveaux, qui restent à résoudre au cours du prochain biennium, comme la prévention de l'empoisonnement, permettre l'analyse croisée des données collectées, améliorer les échanges d'informations impliquant des données essentielles mais sensibles (comme les cartes, les points noirs, les auteurs d'infractions) renforcement des capacités des services judiciaires.

La coopération internationale s'est également améliorée, notamment avec INTERPOL et la CMS. INTERPOL a permis aux Parties d'utiliser certains outils techniques existants et la CMS a adopté une résolution visant à créer une Task Force Pan-méditerranéenne sur la mise à mort illégale d'oiseaux, comme le prévoit le Plan d'action de Tunis. La Task Force devrait être opérationnelle en 2016.

Le travail des Correspondants spéciaux a été prévalidé en octobre 2015 par le Groupe d'experts de la conservation des oiseaux. Ce dernier a également assuré le suivi d'une série de plaintes relatives aux oiseaux sauvages et celui de l'application des recommandations pertinentes du Comité permanent. Enfin, le Groupe a examiné le deuxième projet de plan d'action sur le rétablissement et/ou la réintroduction du balbuzard pêcheur et a décidé de constituer un groupe de travail ad hoc chargé de le finaliser.

Amphibiens et reptiles

Inactif depuis 2006, le Groupe d'experts des amphibiens et des reptiles s'est à nouveau réuni en juillet 2015, avec un ordre du jour chargé consacré au suivi de l'application des recommandations et plans d'action antérieurs et à l'identification de nouveaux enjeux. Le Groupe d'experts s'est intéressé à la situation de plusieurs espèces et a étudié quelle serait la meilleure manière d'encourager les Parties à prendre des mesures spécifiques.

Les Parties ont également élaboré un projet de recommandation sur la prévention et la lutte face au champignon chytride *Batrachochytrium salamandrivorans*, une mycose importée d'Asie qui a déjà provoqué une mortalité et un déclin démographique massifs (96% de déclin) dans les populations de *Salamandra salamandra* des Pays-Bas. Le projet de recommandation énonce une série de mesures susceptibles d'enrayer, voire de ralentir, la prolifération de cette mycose en Europe.

Le Groupe d'experts a également examiné une série de priorités en matière de protection de l'herpétofaune en Europe en vue de les proposer au Comité permanent pour les activités futures.

Enfin, la Convention a contribué en 2015 à l'organisation, du 19 au 24 avril 2015, de la « 5^e Conférence méditerranéenne sur les tortues marines: combler les lacunes pour une gestion intégrée à l'échelle des bassins ». La Conférence a analysé les modèles démographiques pour la sauvegarde des tortues marines, et a examiné les informations disponibles sur les paramètres démographiques des deux espèces de tortues marines nidifiant en Méditerranée ainsi que les méthodes d'évaluation du taux de prises accidentelles de tortues marines et de la mortalité qui y est associée.

Elle a formulé une proposition de projet de surveillance à l'échelle du bassin, qui sera soumise au Comité permanent pour validation lors de sa 35^e réunion.

3. Grands carnivores

En 2014 la Convention a renforcé sa coopération avec le Groupe de spécialistes des félins de l'UICN et le WWF pour améliorer la sauvegarde du léopard dans le Caucase. L'espèce est gravement menacée d'extinction dans la région et a besoin d'une attention spécifique. Un séminaire international d'experts a été organisé en octobre 2014 dans le cadre d'un projet biennal plus vaste visant à évaluer la mise en œuvre de la stratégie du léopard du Caucase approuvée par la Convention et des plans nationaux d'action des gouvernements concernés. Le projet doit aboutir à l'élaboration de recommandations relatives à la surveillance et à la recherche, ainsi que des actions ciblées de sauvegarde destinée à s'inscrire dans le cadre d'une stratégie régionale pour le léopard. Le projet s'achèvera en 2016.

En outre, le Comité permanent a proposé des conseils aux Parties contractantes face aux croisements, notamment entre les loups sauvages (*Canis lupus*) et les chiens domestiques (*Canis lupus familiaris*), avec l'adoption de la Recommandation n° 173 (2014). Cette dernière recommande notamment aux Parties de surveiller, prévenir et limiter les croisements entre les loups sauvages et les chiens et d'éliminer, sous la surveillance du gouvernement, les hybrides après confirmation par des fonctionnaires et/ou des organismes chargés de cette tâche par les gouvernements, et/ou des chercheurs, aient confirmé qu'il s'agit d'hybrides sur la base de leurs caractéristiques génétiques et/ou morphologiques.

4. Diversité biologique et changement climatique

Ce dernier biennium a été décisif pour le Groupe d'experts de la diversité biologique et du changement climatique. A sa 8^e réunion, en 2014, le Groupe a procédé à un bilan de ses réalisations et a conclu à l'achèvement de son premier programme de travail. En fait, le Groupe d'experts a produit plusieurs rapports techniques spécifiques ainsi qu'une vaste série de recommandations, proposant environ 60 mesures spécifiques dans des domaines tels que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, les changements climatiques dans les régions montagneuses, les zones protégées ou les îles d'Europe, le changement climatique et les feux de végétation, les transferts aux fins de sauvegarde motivés par le changement climatique, la biodiversité marine et le changement climatique, etc. Toutefois, sur le plan des résultats la mise en œuvre par les Parties reste insuffisante, tout comme leur participation aux travaux du Groupe. Après avoir évalué ce que les Parties attendent et souhaitent du Groupe d'experts, le Comité permanent a confirmé son engagement et son soutien aux travaux futurs du Groupe et a constitué un groupe de travail restreint composé des Parties qui le souhaitent et chargé d'élaborer un nouveau programme de travail.

Le Groupe d'experts ad hoc restreint s'est réuni en avril 2015 et a identifié des priorités actuelles et nouvelles qui méritent l'attention de la Convention de Berne, sous la forme d'un nouveau plan de travail. Ce sont : l'application nationale urgente des orientations existantes, y compris par l'évaluation ou la réévaluation de la vulnérabilité des espèces afin d'accorder la priorité aux espèces exposées aux risques les plus élevés; l'élaboration d'un dispositif commun pour le suivi des espèces ciblées afin d'évaluer l'efficacité des mesures de sauvegarde; une gestion adaptative des espaces protégés pour parer aux conséquences imprévisibles du changement climatique et faciliter la réponse des diverses espèces; l'évaluation des menaces qui pèsent sur la diversité biologique de l'Arctique en raison de l'évolution du climat; la préparation d'orientations et de boîtes à outils sur la communication afin d'aider les délégués des Parties contractantes à promouvoir leurs mesures nationales en rapport avec le changement climatique. Le Comité d'experts doté de son nouveau mandat devrait tenir sa prochaine réunion en 2016.

5. Espèces menacées: atelier de formation sur la Liste rouge

En octobre 2015, la Convention a parrainé l'organisation d'un des ateliers de formation sur la Liste rouge de l'UICN prévus dans le cadre du projet LIFE plus vaste intitulé « Liste rouge européenne des bryophytes, des ptéridophytes, des coléoptères saproxyliques, des mollusques

terrestres et des plantes vasculaires ». L'atelier visait à présenter la méthodologie de la Liste rouge de l'UICN ainsi que le service d'information sur les espèces (SIS), et à informer les participants afin qu'ils puissent les utiliser dans l'évaluation du risque d'extinction d'environ 5 500 espèces.

La Liste rouge européenne d'espèces pourrait contribuer à une meilleure application de la Convention de Berne en fournissant des informations sur le statut des espèces au niveau européen.

Systeme des dossiers

Au cours du biennium 2014-2015, la Convention a enregistré et examiné 10 nouvelles plaintes, et assuré le suivi de 22 autres plaintes déposées les années précédentes. 12 plaintes ont été closes, certaines par l'adoption de Recommandations.

Suivi de sites menacés et de sites du Diplôme

Plusieurs visites sur les lieux ont été organisées au cours de la période 2014-2015. Elles se sont inscrites dans le cadre de deux mécanismes de suivi de la Convention: son système des dossiers et le Diplôme européen des espaces protégés.

1. Suivi des sites récompensés par le Diplôme européen des espaces protégés

Deux visites habituelles d'évaluation ont été organisées, l'une en vue de l'octroi du Diplôme européen des Espaces protégés aux Zones protégées de Vashlovani, en Géorgie (du 29 septembre au 1^{er} octobre 2014), et la seconde en vue du renouvellement du Diplôme en faveur du Parc national Weerribben-Wieden, aux Pays-Bas (du 16 au 19 juin 2014). Le diplôme a été octroyé et renouvelé, respectivement, pour ces deux sites.

Comme le prévoit le règlement du Diplôme européen, deux missions exceptionnelles sur les lieux ont été organisées à des fins de contrôle. La première mission exceptionnelle a été menée en parallèle dans le parc national de Podyji (République tchèque) et dans le parc national de Thayatal (Autriche), du 15 au 17 septembre 2014. Elle visait à évaluer l'impact potentiellement négatif du projet de construction d'un (ou de plusieurs) vaste(s) parc(s) d'éoliennes en Autriche du Nord, et à estimer la compatibilité de la réglementation de la pêche avec les impératifs écologiques des deux parcs. A l'issue d'une série d'analyses économiques, scientifiques et sociologiques, le gouvernement provincial de Basse-Autriche a finalement abandonné le projet de parc d'éoliennes connu sous le nom de « Windpark Nord ».

La deuxième mission exceptionnelle a été organisée le 24 février 2015 dans le parc national de la Forêt de Bavière (Allemagne). Elle visait à déterminer les éventuelles conséquences négatives d'un immense projet éolien à proximité immédiate du parc. Après avoir examiné les recommandations formulées par l'expert, le Groupe de spécialistes du Diplôme européen a décidé d'ajouter une condition, la nécessité de procéder - préalablement à toute autorisation d'implanter un parc d'éoliennes - à une étude d'impact sur l'environnement garantissant que toutes les valeurs naturelles qui ont motivé le classement du Parc national de la Forêt de Bavière en site du Diplôme européen des espaces protégés ne subiraient pas de dommages significatifs.

Les conclusions de la mission exceptionnelle ont servi de base à l'élaboration, par le Groupe de spécialistes, d'avis assortis de recommandations qui ont été soumis au Comité permanent de la Convention de Berne pour validation éventuelle.

Du 16 au 17 septembre 2015, l'évaluation sur les lieux a été réalisée dans le parc national de Bialowieża (Pologne), en vue du renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés, qui avait été suspendu en 2007 pour non-respect de la procédure d'adoption d'un plan de gestion du secteur. Les conclusions de cette mission, qui sont dans l'ensemble positives, seront examinées par le Groupe de spécialistes du DEEP en 2016.

2. Suivi de sites menacés dans le cadre du système des dossiers de la Convention de Berne

En 2014, la Convention a effectué une expertise sur les lieux sur le rivage au sud de la baie de Kyparissia (Grèce). L'expertise a été décidée par le Comité permanent suite à une plainte de l'ONG MEDASSET. Cette dernière dénonçait la dégradation du secteur, qui est également un site Natura 2000, en raison de plans de protection et d'urbanisme inadaptés susceptibles de nuire aux habitats et espèces protégés.

L'expertise a confirmé une série de problèmes de sauvegarde et a permis de formuler plusieurs actions recommandées dont la mise en œuvre pourrait aboutir à une amélioration de l'état de conservation du site. Le Comité permanent examinera l'application de la Recommandation.

Les 24 et 25 juin 2015, une expertise sur les lieux a été réalisée au parc national de Mavrovo, dans « L'ex-République Yougoslave de Macédoine ». Elle s'inscrivait dans le cadre d'une plainte dénonçant l'impact sur la biodiversité du parc de deux grands projets de centrales hydroélectriques. Les conclusions de l'expertise ont permis de formuler un projet de recommandation qui sera soumis à la 35^e réunion du Comité permanent pour adoption éventuelle.

Du 28 au 31 juillet, une autre expertise sur les lieux été réalisée dans les ZPS de Patara et de Fethiye, en Turquie. La mission a fait suite à une décision prise par le Comité permanent dans le cadre d'une plainte déposée par MEDASSET pour dénoncer l'absence de gestion adaptée dans quelques-unes des principales plages de nidification du pays. Sur la base du rapport de l'expert deux projets de recommandations, un pour chacun des espaces, sont soumis à la 35^e réunion du Comité permanent pour adoption éventuelle.

La quatrième mission du dernier biennium a été organisée en Lituanie, du 6 au 9 octobre 2015, dans le cadre d'une plainte dénonçant l'impact d'un projet de ligne électrique aérienne dans un secteur écologiquement sensible à la frontière entre la Lituanie et la Pologne. Lors de sa 34^e réunion, le Comité permanent a décidé d'appliquer la procédure de médiation à cette plainte pour faciliter le dialogue entre les autorités compétentes pour la sauvegarde de la nature et les plaignants. Cette procédure de médiation visait à évaluer la situation, à trouver un consensus et à parvenir à des accords sur des solutions acceptables, satisfaisantes pour les deux parties et dans le respect de l'esprit et de la lettre de la Convention. La médiation a permis aux deux parties de parvenir à un accord officiel sur des questions générales et sur des points relatifs aux espèces inscrites dans la Convention.

Renforcement des capacités, sensibilisation, visibilité

1. Formation sur la sauvegarde des tortues marines

En 2015, et pour la cinquième année consécutive, la Convention a parrainé la participation de trois experts nationaux au stage international de formation sur la sauvegarde des tortues marines, organisé par la Société chypriote pour la protection de la vie sauvage. L'information a mis l'accent sur la sauvegarde, la surveillance et la gestion des plages de ponte des tortues, la protection des œufs et des nouveau-nés contre les prédateurs, et le suivi des populations de tortues et de l'activité de nidification. Les participants ont été sélectionnés sur la base de leurs intérêts et responsabilités professionnels et ont été invités à jouer, à l'issue de la formation, un rôle de multiplicateurs en formant à leur tour leurs collègues.

2. Communication

La Convention a systématiquement diffusé des avis aux médias concernant ces visites de suivi, les grands événements de la Convention, et notamment les visites d'expertise ou les questions relatives à la mise à mort illégale d'oiseaux, qui ont ainsi fait l'objet de l'attention des médias. En outre, à l'occasion du 50^e anniversaire du DEEP, une vidéo présentant ce diplôme a été lancée sur Youtube en anglais et en français.

De plus, la Convention a édité de nouvelles brochures, la première intitulée « Réseau écologique paneuropéen: des avantages au-delà de la conservation de la diversité biologique », et la deuxième sur le Diplôme européen des espaces protégés. En outre, un dépliant de présentation du Réseau Emerald et de ses réalisations récentes a été diffusé auprès de la plupart des Parties de la Convention de Berne œuvrant à la mise en place de ce réseau.

Une contribution en nature de l'Italie a permis de publier une version imprimée des « Lignes directrices européennes sur les zones protégées et les EEE ».

Le 15 mai 2015, la Convention a fait son entrée sur Facebook après une formation spécifique suivie par les membres du Secrétariat. Sa page bénéficie d'une augmentation constante du nombre de suiveurs et permet d'étendre sa visibilité au-delà de son public traditionnel. Des campagnes plus ciblées sont envisagées, et devraient être lancées fin 2015 et début 2016 sur un large éventail d'activités et d'initiatives phares de la Convention.

Enfin, le site Internet de la Convention a migré vers une nouvelle plate-forme de communication à l'issue d'un remodelage complet et d'une refonte des textes.

3. Visibilité

La Convention présente ses activités lors des grandes manifestations suivantes:

- 3^e Congrès sur la Science dans les Jardins botaniques, Las Palmas (Espagne), 1-4 avril 2014: l'auteur du Code de conduite européen sur les EEE à l'intention des jardins botaniques l'a présenté à un large public de botanistes et de directeurs de jardins botaniques;
- Sommet sur les félins du Caucase, Bakou (Azerbaïdjan), 7 mai 2014: la Convention a présenté ses activités du domaine de la sauvegarde des grands carnivores;
- 18^e réunion du SBSTTA (CDB), Montréal (Canada), 23-28 juin 2014: la Convention a organisé un événement annexe intitulé « Gestion, contrôle et éradication des EEE en Europe: la contribution de la Convention de Berne à l'objectif 9 d'Aichi »;
- 5^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN, Sydney (Australie), 11-19 novembre 2014: la Convention a présenté ses données les plus récentes sur la couverture du Réseau Emerald et ses caractéristiques;
- 4^e Conférence sur le réseau européen, Bruxelles (Belgique), 27 janvier 2015: discours introductif sur le thème : « Les réseaux verts: infrastructures énergétiques et biodiversité »;
- Manifestation de l'UICN « petite Sydney: protéger la nature en Europe », 28-31 mai 2015, Hainburg (Autriche): la Convention a présenté ses outils de gestion de la protection des zones protégées;
- Atelier de l'UE sur l'environnement et le changement climatique, organisé par le Partenariat oriental de l'UE (DG ENV, DG NEAR et EEAS), 2-5 juin 2015, Bruxelles (Belgique): la Convention a présenté l'état d'avancement de la mise en place du Réseau Emerald.

Partenariats et coopération

La Convention a continué de promouvoir la coopération et la coordination avec d'autres parties prenantes et, plus spécifiquement, a coopéré avec les partenaires suivants: Union européenne, CMS, UICN, l'AEE et son CTE/DB, le PNUE-CMSC, BirdLife International, FACE, OEPP, Initiative pour les Grands carnivores, et la Cyprus Wildlife Society.

CONTRIBUTIONS FINANCIERES SUPPLEMENTAIRES DES PARTIES

Les Parties suivantes ont versé des contributions supplémentaires sur le compte spécial de la Convention de Berne en 2014:

Andorre, Bulgarie, Croatie, République tchèque, UE, Finlande, Monaco, Norvège, Serbie, République slovaque, Suisse⁴.

Les Parties suivantes ont versé des contributions supplémentaires sur le compte spécial de la Convention de Berne en 2015:

Andorre, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, UE, Finlande, Monaco, Norvège, Pologne, Serbie, Suisse⁵.

Cette même année, les Parties et observateurs suivants ont proposé d'accueillir des réunions de Groupes d'experts: Italie, Slovénie, SEO/BirdLife, Espagne, Suisse.

⁴ Au 2 septembre 2015

⁵ Au 14 octobre 2015

**PROGRAMME D'ACTIVITES ET DE BUDGET DE LA
CONVENTION DE BERNE
POUR L'ANNEE 2016**

1. Réunions des organes statutaires (Comité permanent et Bureau)

Le Comité permanent de la Convention de Berne, dont l'existence est prévue à l'article 13 de la Convention pour permettre aux Parties de se rencontrer régulièrement pour mettre au point des programmes communs et coordonnés, est un organe composé de représentants des Parties. Il assume une large part de la responsabilité du fonctionnement de la Convention et de son travail de suivi, et se réunit une fois par an.

Le Bureau du Comité permanent prend les décisions administratives et d'organisation entre les réunions du Comité permanent. Il comprend le Président/la Présidente du Comité permanent, son Vice-Président/sa Vice-Présidente, le/la Président(e) sortant(e) et deux membres supplémentaires, et est assisté par le Secrétariat.

2. Suivi et assistance aux Parties en matière de protection des espèces

Les activités prévues sous ce titre concernent l'évaluation et le relevé du statut de conservation des populations des espèces inscrites aux annexes à la Convention, l'identification des espèces menacées, la définition des processus qui affectent les pertes de la diversité biologique naturelle et la conception de modèles pour suivre de près les modifications de la vie sauvage en dehors des zones protégées. Des normes communes de gestion peuvent être proposées par le biais des plans d'action. Le suivi de l'application des articles 5, 6, 7 et 8 de la Convention, et de la mise en œuvre des recommandations pertinentes, devrait également être assuré par les Groupes d'experts concernés.

Ces activités peuvent directement contribuer à la réalisation des objectifs suivants d'Aichi de la CDB: 1, 9, 12, 15.

3. Conservation des habitats naturels

Les activités programmées sous ce titre visent à assurer la conservation des habitats naturels et l'application de l'article 4 de la Convention, ainsi que des Résolutions (89) 1, (96) 3, (96) 4, (98) 5, (98) 6 et des Recommandations (89) 14, (89) 15 et (89) 16 du Comité permanent. L'établissement du Réseau Emerald de zones d'intérêt spécial pour la conservation (ZISC) en Europe, et le développement du Réseau écologique paneuropéen sur les deux principaux objectifs à moyen terme des activités de la Convention dans ce domaine.

Ces activités peuvent directement contribuer à la réalisation des objectifs suivants d'Aichi (CDB): 1, 11, 12.

4. Mise en œuvre de l'Article 3

L'article 3 de la Convention impose à toutes les Parties contractantes l'obligation générale de prendre chacune de leur côté, des mesures en matière de conservation de la flore et de la faune sauvages et de tous les habitats naturels en général, notamment par la mise en œuvre de politiques nationales de conservation et la promotion de l'éducation et de l'information. Par le biais de l'activité prévue sous ce titre, le Secrétariat s'efforce d'aider les Parties à renforcer leurs capacités en matière de communication sur l'intérêt de la diversité biologique.

5. Suivi de sites menacés

Les activités correspondantes concernent le suivi de la mise en œuvre des obligations de la Convention par les Parties par l'examen de dossiers et dans le cadre de la procédure de médiation. Il peut aussi s'agir d'urgences en cas d'atteinte grave à l'environnement provoquée par une catastrophe, un accident ou un conflit, et comprendre des évaluations sur le terrain organisées pour le Diplôme européen des espaces protégés.

Budget de la Convention de Berne pour 2016					Euros
		Budget ordinaire disponible			449 400
		Coût total du programme			670 964
		Total des fonds nécessaires			221 563
Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
1. Organes statutaires			55 504	40 035	15 469
Réunion du Comité permanent (4 jours)			45 504	30 034	15 470
<i>Frais de séjour Président/Délégués/experts (moyenne: 24 experts*5 per diem). Président + pays: Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, BiH, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Géorgie, Grèce, Hongrie, Moldova, Monténégro, Portugal, Serbie, République slovaque, « L'ex-République Yougoslave de Macédoine », Maroc, Tunisie, Burkina Faso, Sénégal</i>	120	175	21 000	12 250	8 750
<i>Frais de voyage président/délégués/experts</i>	24	470	11 280	6 580	4 700
<i>Interprétation</i>	6	2 204	13 224	11 204	2 020
1^{ère} réunion du Bureau (1 jour)			4 563	4 563	0
<i>Frais de séjour des membres du Bureau (5 experts*1,5 per diem)</i>	7,5	175	1 313	1 313	0
<i>Frais de voyage des membres du Bureau (5 experts)</i>	5	650	3 250	3 250	0
<i>Interprétation</i>	pm	pm	pm		
2^e réunion du Bureau (1,5 jours)			5 438	5 438	0
<i>Frais de séjour membres du Bureau (5 experts*2,5 per diem)</i>	12,5	175	2 188	2 188	0
<i>Frais de voyage des membres du Bureau (5 experts)</i>	5	650	3 250	3 250	0
<i>Interprétation</i>	pm	pm	pm		

Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
2. Suivi et assistance aux Parties			79 727	38 477	41 250
<i>Mise en œuvre de l'Article 6</i>					
Groupe restreint Mise à mort illégale d'oiseaux (1,5 jour)			17 613	11 575	6 038
<i>Frais de voyage des délégués/experts</i>	15	470	7 050	4 700	2 350
<i>Frais de séjour des délégués/experts (15 experts*2,5 per diem)</i>	37,5	175	6 563	4 375	2 188
<i>Consultants/rapports techniques</i>	1	4 000	4 000	2 500	1 500
<i>Pays</i>					
Groupe restreint d'experts des espèces exotiques envahissantes (1,5 jours)			14 890	7 970	6 920
<i>Frais de voyage des délégués/experts</i>	12	470	5 640	2 820	2 820
<i>Frais de séjour des délégués/experts (12 experts*2,5 per diem)</i>	30	175	5 250	3 150	2 100
<i>Consultants/rapports techniques</i>	1	4 000	4 000	2 000	2 000
<i>Pays</i>					
Groupe d'experts Biodiversité et changement climatique (1,5 jours)			29 225	12 932	16 293
<i>Frais de voyage président/délégués/expert</i>	15	470	7 050	2 820	4 230
<i>Frais de séjour président/délégués/experts (15 experts*2,5 per diem)</i>	37,5	175	6 563	3 500	3 063
<i>Consultants/rapports techniques</i>	2	4 500	9 000	0	9 000
<i>Interprétation</i>	3	2 204	6 612	6 612	0
<i>Pays</i>					

Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
Soutien technique à la Task Force Pan-méditerranéenne de la CMS sur la mise à mort illégale d'oiseaux			10 000	4 000	6 000
<i>Forfait AA</i>	1	0	10 000	4 000	6 000
Renforcement des capacités de lutte contre les EEE, y compris l'érisma rousse			8 000	2 000	6 000
<i>Forfait AA</i>	1	0	8 000	2 000	6 000
Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
3. Conservation des habitats naturels			67 645	39 423	28 223
Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques (1,5 jours)			23 317	18 595	4 723
<i>Frais de voyage président/délégués/experts</i>	14	470	6 580	5 170	1 410
<i>Frais de séjour président/délégués/experts (14 experts*2,5 per diem)</i>	35	175	6 125	4 813	1 313
<i>Consultants/rapports techniques</i>	1	4 000	4 000	2 000	2 000
<i>Interprétation</i>	3	2 204	6 612	6 612	0
Projet pilote Emeraude en Tunisie			0	0	0
<i>Forfait</i>	1	p.m.	0	0	0
2 ^e Projet pilote Emeraude au Maroc			30 000	10 000	20 000
<i>Forfait</i>	1	30 000	30 000	10 000	20 000
Projet pilote Emeraude en Turquie			0	0	0
<i>Forfait</i>	1	p.m.	0	0	0
Évaluation biogéographique en Norvège			5 000	1 500	3 500
<i>Forfait</i>	1	5 000	5 000	1 500	3 500

Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
Groupe de spécialistes du DEEP (1 jour)			9 328	9 328	0
<i>Frais de voyage président/délégués/experts</i>	6	470	2 820	2 820	0
<i>Frais de séjour président/délégués/experts (6 experts*2)</i>	12	175	2 100	2 100	0
<i>Interprétation</i>	2	2 204	4 408	4 408	0
Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
4. Mise en œuvre de l'Article 3			17 000	7 000	10 000
Renforcement des capacités sur l'intérêt de la biodiversité, y compris les tortues marines			17 000	7 000	10 000
<i>Forfait (formation et consultants)</i>	1	5 000	5 000	3 000	2 000
Sensibilisation et visibilité: stratégie de communication					
<i>Forfait (supports de communication)</i>		8 000	8 000	4 000	4 000
<i>Publications électroniques (forfait)</i>	1	4 000	4 000	0	4 000
Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
5. Suivi et conseils - sites en danger			34 950	19 970	14 980
<i>Voyages experts</i>	10	470	4 700	2 820	1 880
<i>Séjour experts</i>	30	175	5 250	3 150	2 100
<i>Consultants /AA</i>	10	2 500	25 000	14 000	11 000
Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
6. Déplacements officiels des agents			22 500	20 700	1 800
<i>Frais de voyage et de séjour</i>	15	1 500	22 500	20 700	1 800

Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
7. Provision pour le Président			5 000	2 600	2 400
<i>Frais de voyage et de séjour (forfait)</i>	1	5 000	5 000	2 600	2 400
Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
8. Frais généraux			27 196	27 196	0
<i>Impression en interne</i>	110 000	0,03	3 300	3 300	0
<i>Affranchissement (Forfait)</i>	1	400	400	400	0
<i>Prépresse (forfait)</i>	1	2 500	2 500	2 500	0
<i>Traduction</i>	636	33,0125	20 996	20 996	0
Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
9. Frais de personnel*			361 442	254 000	107 442
Personnel permanent, cadres supérieurs et frais de bureau	forfait		224 000	224 000	0
Pensions Personnel permanent	forfait		30 000	30 000	0
Personnel temporaire et frais de bureau	27	3979,33	107 442	0	107 442

Le compte spécial de la Convention de Berne sera utilisé pour couvrir les frais qui ne peuvent pas être pris en charge par le budget ordinaire du Conseil de l'Europe.

Les activités qui ne bénéficieront pas de contributions volontaires supplémentaires seront annulées ou partiellement réalisées.

Il est prévu que le Conseil de l'Europe apporte environ € 449 400 en 2016 (€ 195 400 pour le financement du programme d'activités, y compris les frais généraux, et € 254 000 pour les frais de personnel, de bureau et de gestion de haut niveau).

CALENDRIER DES RÉUNIONS POUR 2016

	Réunion	Date	Lieu
1	3 ^e réunion du Comité directeur du programme conjoint UE/CdE « Réseau Emeraude - Phase II »	14 janvier 2016	Strasbourg
2	Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen	7 mars 2016	Strasbourg
3	1 ^{re} réunion du Bureau	22 mars 2016	Strasbourg
4	Groupe restreint d'experts des EEE	31 mars – 1 ^{er} avril 2016	Rome, Italie
5	3e Réunion des Correspondants spéciaux pour la mise à mort, la capture et le commerce illégaux des oiseaux	14-15 avril 2016	Tirana, Albanie
6	Séminaire biogéographique Emeraude sur tous les habitats et toutes les espèces (excepté les oiseaux) pour le Bélarus, la République de Moldova, la Fédération de Russie et l'Ukraine	11-13 mai 2016	Chisinau, République de Moldova
7	Groupe d'experts sur le changement climatique	2-3 juin 2016	Mostar, BiH
8	2 ^e Séminaire biogéographique Emeraude pour la Norvège	14-16 juin 2016	Trondheim, Norvège
9	Séminaire biogéographique Emeraude sur tous les habitats et toutes les espèces (excepté les oiseaux) pour la République de Moldova, la Fédération de Russie et l'Ukraine	6-8 septembre 2016	Kiev, Ukraine
10	2 ^e réunion du Bureau	12-13 septembre 2016 (provisoire)	Strasbourg
11	Groupe d'experts sur les Zones protégées et réseaux écologiques	22-23 septembre 2016	Serbie
12	Conférence finale du programme conjoint UE/CdE « Réseau Emeraude - Phase II »	4 octobre 2016 (à confirmer)	Strasbourg
13	36 ^e réunion du Comité permanent	15-18 novembre 2016	Strasbourg
14	Atelier sur l'éradication de l'Erismature rousse	5-6 décembre 2016	Séville, Espagne
15	Séminaire biogéographique Emeraude sur les espèces d'oiseaux d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie	6-7 décembre 2016	Tbilissi, Géorgie

Projet de Budget prévisionnel de la Convention de Berne pour 2017					Euros
		Budget ordinaire disponible			457 600
		Coût total du programme			674 311
		Total des fonds nécessaires			215 211
Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
1. Organes statutaires			55 504	42 055	13 449
Réunion du Comité permanent (4 jours)			45 504	32 054	13 450
<i>Frais de séjour président/délégués/experts (moyenne: 24 experts*5 per diem). Président + Pays: Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, BiH, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Géorgie, Grèce, Hongrie, Moldova, Monténégro, Portugal, Serbie, République slovaque, « L'ex-République Yougoslave de Macédoine », Maroc, Tunisie, Burkina Faso, Sénégal</i>	120	175	21 000	12 250	8 750
<i>Frais de voyage président/délégués/expert</i>	24	470	11 280	6 580	4 700
<i>Interprétation</i>	6	2 204	13 224	13 224	0
1^{ère} réunion du Bureau (1 jour)			4 563	4 563	0
<i>Frais de séjour des membres du Bureau (5 experts*1,5 per diem)</i>	7,5	175	1 313	1 313	0
<i>Frais de voyage des membres du Bureau (5 experts)</i>	5	650	3 250	3 250	0
<i>Interprétation</i>	pm	pm	pm		
2^e réunion du Bureau (1,5 jours)			5 438	5 438	0
<i>Frais de séjour des membres du Bureau (5 experts*2,5 per diem)</i>	12,5	175	2 188	2 188	0
<i>Frais de voyage des membres du Bureau (5 experts)</i>	5	650	3 250	3 250	0
<i>Interprétation</i>	pm	pm	pm		

Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
2. Suivi et assistance aux Parties			85 075	42 967	42 108
<i>Mise en œuvre de l'Article 6</i>					
Groupe restreint « Mise à mort illégale d'oiseaux » et G. E. oiseaux (2 jours)			18 925	11 575	7 350
<i>Frais de voyage des délégués/experts</i>	15	470	7 050	4 700	2 350
<i>Frais de séjour les délégués/experts (15 experts*3 per diem)</i>	45	175	7 875	4 375	3 500
<i>Consultants/rapports techniques</i>	1	4 000	4 000	2 500	1 500
<i>Pays:</i>					
Groupe d'experts des espèces exotiques envahissantes (2 jours)			23 925	7 960	15 965
<i>Frais de voyage des délégués/experts</i>	15	470	7 050	3 760	3 290
<i>Frais de séjour des délégués/experts (15 experts*3 per diem)</i>	45	175	7 875	4 200	3 675
<i>Consultants/rapports techniques</i>	2	4 500	9 000	0	9 000
<i>Pays:</i>					
Groupe d'experts des amphibiens et reptiles (1,5 jours)			24 225	14 932	9 293
<i>Frais de voyage président/délégués/experts</i>	15	470	7 050	2 820	4 230
<i>Frais de séjour président/délégués/experts (15 experts *2,5 per diem)</i>	37,5	175	6 563	3 500	3 063
<i>Consultants/rapports techniques</i>	1	4 000	4 000	2 000	2 000
<i>Interprétation</i>	3	2 204	6 612	6 612	0
<i>Pays:</i>					

Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
Assistance technique sur les Grands carnivores, Conservation des plantes (Conférence <i>Planta Europa</i>) et Task Force Pan-méditerranéenne de la CMS			10 000	4 000	6 000
<i>Forfait AA</i>	1	0	10 000	4 000	6 000
Renforcement des capacités sur la gestion des EEE [y compris l'érisma rousse]			8 000	4 500	3 500
<i>Forfait AA</i>	1	0	8 000	4 500	3 500
Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
3. Conservation des habitats naturels			65 645	39 423	26 223
Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques (1,5 jours)			23 317	18 595	4 723
<i>Frais de voyage président/délégués/experts</i>	14	470	6 580	5 170	1 410
<i>Frais de séjour président/délégués/experts (14 experts*2,5 per diem)</i>	35	175	6 125	4 813	1 313
<i>Consultants/rapports techniques</i>	1	4 000	4 000	2 000	2 000
<i>Interprétation</i>	3	2 204	6 612	6 612	0
Projet pilote Emeraude en Tunisie			0	0	0
<i>Forfait</i>	1	pm	0	0	0
2 ^e Projet pilote Emeraude au Maroc			20 000	10 000	10 000
<i>Forfait</i>	1	20 000	20 000	10 000	10 000
Emeraude Phase II en Turquie			3 000	1 500	1 500
<i>Forfait</i>	1	3 000	3 000	1 500	1 500

Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
Évaluation biogéographique des réseaux nationaux			10 000	0	10 000
<i>Forfait</i>	1	10 000	10 000	0	10 000
Groupe de spécialistes du DEEP (1 jour)			9 328	9 328	0
<i>Frais de voyage président/délégués/experts</i>	6	470	2 820	2 820	0
<i>Frais de séjour président/délégués/experts (6 experts*2)</i>	12	175	2 100	2 100	0
<i>Interprétation</i>	2	2 204	4 408	4 408	0
Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
4. Mise en œuvre de l'Article 3			17 000	6 000	11 000
Renforcement des capacités sur l'intérêt de la biodiversité, y compris les tortues marines			17 000	6 000	11 000
<i>Forfait (formation et consultants)</i>	1	5 000	5 000	3 000	2 000
Sensibilisation et visibilité: stratégie de communication					
<i>Forfait (supports de communication)</i>		8 000	8 000	3 000	5 000
<i>Publications électroniques (forfait)</i>	1	4 000	4 000	0	4 000
Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
5. Suivi et conseils - sites en danger			34 950	21 960	12 990
<i>Voyages experts</i>	10	470	4 700	3 760	940
<i>Séjour experts</i>	30	175	5 250	4 200	1 050
<i>Consultants /AA</i>	10	2 500	25 000	14 000	11 000
Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
6. Déplacements officiels des agents			22 500	22 500	0
<i>Frais de voyage et de séjour</i>	15	1 500	22 500	22 500	0

Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
7. Provision pour le Président			5 000	3 000	2 000
<i>Frais de voyage et de séjour (forfait)</i>	1	5 000	5 000	3 000	0
Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
8. Frais généraux			27 196	27 196	0
<i>Impression en interne</i>	110 000	0,03	3 300	3 300	0
<i>Affranchissement (Forfait)</i>	1	400	400	400	0
<i>Prépresse (forfait)</i>	1	2 500	2 500	2 500	0
<i>Traduction</i>	636	33,0125	20 996	20 996	0
Dépenses	# Unités	Coût unitaire	Coût total	Total disponible	Fonds nécessaires
9. Frais de personnel*			361 442	254 000	107 442
Personnel permanent, cadres supérieurs et frais de bureau	forfait		224 000	224 000	0
Pensions Personnel permanent	forfait		30 000	30 000	0
Personnel temporaire et frais de bureau	27	3979,33	107 442	0	107 442

Annexe I

PRINCIPAUX EVENEMENTS /REUNIONS IMPLIQUANT L'ORGANISATION OU LA PARTICIPATION DE LA CONVENTION EN 2015

Janvier 2015

- exposé introductif du Secrétariat lors de la 4^e Conférence du réseau européen, 27 janvier, Bruxelles, Belgique

Février 2015

- réunion de coordination avec l'union européenne sur la collaboration future en matière d'EEE, 11 février, Bruxelles, Belgique
- réunion de coordination avec les experts indépendants participant à la mise en place du Réseau Emerald, 18 février, Houthalen, Belgique
- réunion de coordination avec la DG politique européenne de voisinage et négociations d'élargissement (DG NEAR), 19 février, Bruxelles, Belgique
- 2^e réunion des Correspondants spéciaux sur la mise à mort, le piégeage et le commerce illégaux d'oiseaux sauvages, 24-25 février, Madrid, Espagne
- évaluation exceptionnelle dans le parc national de la Forêt de Bavière (Allemagne), récompensé par le Diplôme européen des espaces protégés, 24-25 février

Mars 2015

- réunion annuelle du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés, 13 mars, Strasbourg
- cérémonie à l'occasion du 50^e anniversaire du Diplôme européen des espaces protégés, 13 mars, Strasbourg
- réunion de consultation avec la Direction des affaires politiques du CdE, sur la mise en place du Réseau Emerald dans les zones de conflit du Caucase du Sud, 19 mars, Strasbourg
- atelier sur les ongulés sauvages et leur impact sur la biodiversité des îles de Méditerranée et de Macaronésie, 23-24 mars, La Gomera, Espagne
- 1^e réunion du Bureau du Comité permanent de la Convention de Berne, 31 mars, Strasbourg

Avril 2015

- 5^e Conférence méditerranéenne sur les tortues marines, 19-24 avril, Dalaman (Turquie). Les organisateurs sont le CAR/ASP du PNUE, la Convention de Berne, l'Université de Barcelone et l'Institut catalan de recherche sur la biodiversité
- réunion du Groupe restreint sur la diversité biologique et le changement climatique, 28 avril, Rome, Italie

Mai 2015

- formation pour le Secrétariat sur l'utilisation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Instagram), 11 mai, Strasbourg
- lancement de la page Facebook de la Convention de Berne, 15 mai 2015
- atelier « Espaces protégés en Europe : les 50 prochaines années », organisé à l'occasion du 50^e anniversaire du Diplôme européen des espaces protégés, 21-22 mai, parc régional de Migliarino, San Rossore et Massaciucoli, Italie
- représentation de la Convention à la conférence internationale: « Nouvelles approches en matière de sauvegarde de la diversité biologique », Minsk, Bélarus, 21-22 mai 2015

- séminaire d'évaluation biogéographique Emeraude pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie concernant tous les habitats et espèces (hormis les oiseaux) et toutes les régions biogéographiques, y compris la mer Noire et la mer Caspienne (Tbilissi, Géorgie), 27-29 mai 2015, Tbilissi, Géorgie
- séminaire marquant le 50^e anniversaire du DEEP, Parc régional de la Maremma, Italie, 24 mai
- présentation du Secrétariat (sur le Réseau Emeraude et le DEEP) à la manifestation de l'UICN intitulée « petite Sydney: protéger la nature en Europe », 28-31 mai, Hainburg, Autriche

Juin 2015

- présentation du Secrétariat sur la Convention et le Réseau Emeraude lors du Séminaire sur la protection de la diversité biologique et de la nature, organisé par le Partenariat oriental sur l'environnement et le changement climatique (DG ENV, DG NEAR et SEAE), 2-5 juin, Bruxelles, Belgique
- 11^e réunion du Groupe d'experts des EEE, 4-6 juin, Slovénie
- séminaire marquant l'anniversaire du DEEP, réserve naturelle du Wurzacher Ried, Allemagne, 12 juin
- expertise sur les lieux dans le parc national de Mavrovo dans le cadre de la plainte n° 2013/1, 24-25 juin, parc national de Mavrovo, « L'ex-République yougoslave de Macédoine »

Juillet 2015

- 5^e réunion du Groupe d'experts des amphibiens et des reptiles, 1-2 juillet, Berne, Suisse
- formation internationale sur la sauvegarde des tortues marines, Chypre, 17-27 juillet
- expertise sur les lieux réalisée à Patara et à Fethiye, Turquie, dans le cadre de la plainte n° 2012/9, 28-31 juillet

Août 2015

- visite du Secrétaire d'Etat à l'Environnement de la République slovaque, Strasbourg, 25 août

Septembre 2015

- séminaire marquant l'anniversaire du DEEP, Tulcea (Réserve de la Biosphère du Delta du Danube (Roumanie), 1-3 septembre
- atelier sur « Les bienfaits des zones internationalement protégées pour la région de Zemplín » et mission consultative dans le parc national de Poloniny, République slovaque, 16-17 septembre
- 7^e réunion du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques, 16-17 septembre
- visite sur les lieux dans le parc national de Bialowieża (Pologne), en vue du renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés (suspendu en 2007), 16-18 septembre
- visite dans le cadre de l'octroi du DEEP aux Zones protégées de Vashlovani (Géorgie), 27-28 septembre
- séminaire d'évaluation biogéographique Emeraude pour le Bélarus et la Fédération de Russie, concernant les régions biogéographiques arctiques et boréales, Petrozavodsk, 28-30 septembre

Octobre 2015

- procédure de médiation, Vilnius, Lituanie, 6-9 octobre 2015 (programme d'activités de la Convention de Berne)
- 5^e réunion du Groupe d'experts de la conservation des oiseaux, Strasbourg, 12-13 octobre 2015
- atelier de formation sur la Liste rouge - organisé conjointement avec l'UICN, Paris, France, 20-22 octobre 2015

- symposium international sur le Lynx des Balkans, parc national de Dajti, Albanie, 21-22 octobre 2015

Novembre 2015

- 19^e réunion du SBSTTA, Montréal, Canada 2-5 novembre 2015
- séminaire biogéographique Emeraude les espèces d'oiseaux du Bélarus, la République de Moldova, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, Minsk, 24-25 novembre 2015

Décembre 2015

- 35^e réunion du Comité permanent, Strasbourg, 1-4 décembre
- Atelier sur l'éradication de l'Erismature rousse (Nantes, France), 14-15 décembre 2015

COMMUNICATION ET VISIBILITE

Préparé et réalisé par le Secrétariat:

- réécriture et restructuration du site Internet de la Convention, migration vers une nouvelle plate-forme Web du Conseil de l'Europe;
- élaboration d'une stratégie de communication pour la mise en œuvre de l'article 3 de la Convention à l'échelle du Conseil de l'Europe;
- lancement d'une page Facebook sur la Convention de Berne;
- production d'une brochure présentant la Convention de Berne (en cours);
- production d'un dépliant de présentation du Réseau Emeraude, intitulé « Le Réseau Emeraude – un outil de protection des habitats naturels de l'Europe ». La version anglaise a été imprimée à 600 exemplaires. Elle a été présentée pour la première fois lors de la 7^e réunion du Groupe d'experts Zones protégées et réseaux écologiques;
- production d'un livret sur le Diplôme européen des espaces protégés, à l'occasion du 50^e anniversaire de cette récompense;
- production d'une vidéo sur le Diplôme européen des espaces protégés. Elle est disponible en anglais et en français et a été officiellement lancée lors de l'atelier « Espaces protégés en Europe: les 50 prochaines années »;
- production d'une vidéo de présentation de la Convention de Berne (en cours).

Le Secrétariat a en outre préparé les communications suivantes pour la presse:

- sur la mission de suivi à Patara et à Fethiye (Turquie)
 - sur l'adoption de la déclaration de Pise
 - sur le 50^e anniversaire du Diplôme européen des espaces protégés et la Journée internationale de la diversité biologique
 - sur la mission exceptionnelle de suivi dans le parc national de la Forêt de Bavière (Allemagne)
 - sur la 2^e réunion du Réseau de correspondants spéciaux sur la mise à mort illégale d'oiseaux
 - sur l'adoption, par le Comité permanent, d'une Recommandation priant instamment la Grèce de protéger les habitats européens exceptionnels des tortues marines dans la baie de Kyparissia
- un article de la Secrétaire de la Convention sur la mise en œuvre du Plan d'action 2020 de Tunis a été publié dans le bulletin mensuel de SEO/BirdLife;

Autres contributions à la visibilité de la Convention (volontaires ou externalisées):

- Arie Trouwborst a publié un article intitulé «Le Règlement 1143/2014 de l'UE et la Convention de Berne: des forces alliées dans la guerre contre les espèces exotiques envahissantes en Europe » dans le magazine *European Energy and Environment Law Review*, août 2015;
- Le Code européen de conduite sur les espèces exotiques envahissantes à l'intention des jardins botaniques a été traduit en russe et est désormais disponible en ligne;
- une brochure intitulée « Réseau écologique paneuropéen: des bienfaits au-delà de la sauvegarde de la diversité biologique » a été préparée par le CECN et peut être téléchargée à partir de la page Web de la Convention (externalisée).